



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le trente septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST.

Pouvoirs Philippe NOURISSAT à Morgane LE ROL

Conseillers non représentés Noémie GUFFLET

73 - Mise à jour du tableau des effectifs suite à des avancements de grade

Monsieur le Maire expose

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Filière	Emploi à SUPPRIMER	Temps de travail	Emploi à CRÉER	Temps de travail	Nombre
Administrative	Adjoint administratif	Temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Temps complet	1
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Temps complet	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	1
Technique	Adjoint technique	Temps complet	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Temps complet	1

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu l'arrêté n° 2021-300 du 30 novembre 2021 instaurant les lignes directrices de gestion de la collectivité ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Considérant que la suppression des emplois d'origine n'entraîne pas de modification dans l'organisation générale des services ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs telle que proposée ci-dessus, à compter du

1^{er} novembre 2026 ;

INSCRIT au budget de la commune les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois.

Scrutin :

Pour : Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoît MASSIET DU BIEST.
18 voix

Contre : /
0 voix

Abstention : /
0 voix

LA DELIBERATION EST

☒ ADOPTEE

☐ REJETEE

☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 06/10/2026

Le secrétaire de séance,
François JEANMAIRE

Le Maire,
Yves NORMAND